

Table des matières

	n ^o	page
Chapitre premier: Les fondements du statut personnel	1	19
§ 1 Les principes du domicile et de la nationalité	1	19
I. Tendances générales	1	19
1. Droit international privé étranger et comparé	1	19
2. La situation de la Suisse	8	22
II. Les principes de solutions dans la LDIP	12	24
1. Les conflits de juridictions	12	24
a) Le for du domicile	12	24
b) Le for d'origine	18	26
c) Autres fors	39	32
d) La reconnaissance des décisions étrangères	50	36
e) Droit transitoire	64	41
2. Le droit applicable	66	42
a) Le droit du domicile	66	42
b) Le droit national	69	43
c) Rattachements à caractère substantiel	70	43
d) Autres aspects généraux	72	43
e) Droit transitoire	88	50
§ 2 Les notions de rattachement du statut personnel	91	51
I. Le domicile et la résidence habituelle	92	51
1. Les idées du législateur	92	51
2. La définition du domicile et de la résidence habituelle	103	56
a) La spécificité de ces notions en droit international privé	103	56
b) Le domicile	115	60
c) La résidence habituelle	128	64
II. La nationalité	133	67
1. La détermination de la nationalité	133	67
2. Les cas de pluralité de nationalités	136	68
III. Le statut des réfugiés et des apatrides	143	70
1. La qualité de réfugié ou d'apatride	144	70
2. Le statut personnel des réfugiés et des apatrides	147	71
 Chapitre 2: Les personnes physiques	 156	 75
§ 3 La jouissance et l'exercice des droits civils	161	76

	n°	page
I. La jouissance des droits civils	162	76
II. L'exercice des droits civils	170	78
1. Le principe	170	78
2. La sécurité des transactions	184	82
3. Les capacités spéciales	195	85
§ 4 Le nom	203	88
I. Le droit applicable	209	90
1. Le nom comme élément de la personnalité	209	90
2. Le droit du domicile	215	92
a) La notion de domicile	216	92
b) Le moment déterminant	219	94
c) Le renvoi	224	95
3. L'option en faveur du droit national	228	97
4. Les cas sans lien significatif avec la Suisse	243	102
5. Problèmes d'adaptation	248	103
6. La transcription dans les registres de l'état civil	256	106
7. Droit transitoire	267	110
II. Le changement de nom	268	110
1. La compétence des autorités suisses	268	110
2. L'application du droit suisse	272	111
3. Les changements de nom intervenus à l'étranger	281	113
§ 5 La déclaration d'absence	285	114
I. La compétence des tribunaux suisses	285	114
II. Le droit applicable	290	115
III. Les déclarations d'absence ou de décès intervenues à l'étranger	292	117
§ 6 La constatation de l'état civil	295	118
I. L'action en constatation de l'état civil	295	118
II. L'enregistrement de l'état civil	297	119
III. Les Conventions de la CIEC	304	121
Chapitre 3: Le mariage	310	123
§ 7 La célébration du mariage	311	123
I. La compétence des autorités suisses	315	125

	n°	page
1. Le principe	315	125
2. L'exigence d'une autorisation	318	125
II. Le droit applicable	331	129
1. Le droit suisse du lieu de la célébration du mariage	331	129
2. Le droit national étranger	339	131
3. La forme de la célébration du mariage	351	135
a) Le mariage civil	351	135
b) La procédure de la publication et de la célébration du mariage	356	136
III. La reconnaissance des mariages célébrés à l'étranger	370	139
1. Le principe	370	139
2. L'ordre public et la fraude à la loi	380	143
IV. Le mariage nul ou non valable	386	145
1. La nullité du mariage	387	145
a) Le droit applicable	387	145
b) Les conflits de juridictions	391	146
2. Le mariage non valable en Suisse	397	147
§ 8 Les effets généraux du mariage	405	150
I. La compétence des tribunaux suisses	408	151
1. Le for au domicile	416	153
2. Le for d'origine	419	154
II. Le droit applicable	421	155
1. Le droit du domicile	421	155
2. Le droit suisse applicable au for d'origine	430	157
3. L'obligation alimentaire entre époux	431	158
III. La reconnaissance des décisions ou mesures étrangères	436	160
§ 9 Les régimes matrimoniaux	445	161
I. La compétence des tribunaux suisses	446	162
II. Le droit applicable	449	163
1. L'élection de droit	449	163
a) Le principe	449	163
b) Modalités de l'élection de droit	462	166
2. Le rattachement objectif	464	167
a) Le principe	464	167
b) Mutabilité du régime matrimonial	468	168
3. Contrats de mariage	475	170
4. Rapports juridiques avec les tiers	479	171

	n ^o	page
5. Questions générales	484	172
6. Droit transitoire	487	173
III. La reconnaissance des décisions étrangères	497	177
§ 10 Le divorce et la séparation de corps	500	178
I. La compétence des tribunaux suisses	501	178
1. Le for au domicile	503	179
2. Le for d'origine	508	180
3. Litispendance et connexité	515	182
II. Le droit applicable	520	183
1. Le droit suisse du domicile	522	184
2. Le droit national étranger commun	525	184
3. Le droit suisse applicable au for d'origine	530	187
III. Mesures provisoires et effets accessoires	531	187
1. Les mesures provisoires	535	188
2. Les effets accessoires	542	190
a) Jugement de divorce	542	190
b) Complément ou modification du jugement de divorce	544	190
c) L'entretien entre ex-époux	550	192
d) Les pensions de prévoyance	559	195
IV. La reconnaissance des divorces étrangers	568	198
1. Les conditions de la LDIP	568	198
2. La Convention de La Haye de 1970	580	201
3. Les effets accessoires	586	203
Chapitre 4: La filiation	593	206
§ 11 La filiation par naissance	594	206
I. La compétence des tribunaux suisses	597	207
1. Le for au domicile ou au lieu de la résidence habituelle	598	208
2. Le for d'origine	604	209
3. Litispendance et connexité	609	210
II. Le droit applicable	611	210
1. Le principe de la loi de l'enfant	612	211
2. Le droit de la résidence habituelle de l'enfant	623	214
3. Le droit national commun	627	216
4. Le moment déterminant	631	217
5. Le renvoi	636	218

	n°	page
6. L'ordre public	641	220
7. Problèmes d'adaptation	651	223
8. Droit transitoire	671	228
III. La reconnaissance des décisions étrangères	672	228
§ 12 La reconnaissance d'enfant	674	229
I. La compétence des autorités suisses	677	229
II. Le droit applicable	684	230
1. Les conditions de fond	685	231
2. Les conditions de forme	695	233
3. La contestation de la reconnaissance	703	235
4. La légitimation	705	235
III. Reconnaissances et légitimations intervenues à l'étranger	709	236
§ 13 L'adoption	714	237
I. La compétence des autorités suisses	718	239
1. Domicile suisse des adoptants	718	239
2. Adoptants suisses domiciliés à l'étranger	722	240
II. Le droit applicable	726	241
1. Le principe	726	241
2. La reconnaissance de l'adoption à l'étranger	728	241
3. Consentement à l'adoption et procédure	735	243
4. L'annulation et la révocation de l'adoption	742	245
5. Les effets de l'adoption prononcée en Suisse	744	246
III. La reconnaissance et les effets des adoptions étrangères	748	247
IV. La Convention de La Haye de 1965	759	252
§ 14 L'obligation alimentaire	761	253
I. La compétence des tribunaux suisses	762	253
1. Le for au domicile ou au lieu de la résidence habituelle	762	253
2. Le for d'origine	770	255
3. Le for en cas de divorce	773	256
II. Le droit applicable	776	257
1. La Convention de La Haye de 1973 (loi applicable)	776	257
a) Champ d'application	776	257
b) Le droit applicable	782	259
2. La Convention de La Haye de 1956 (loi applicable)	797	263

	n°	page
III. La reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères	800	264
1. Les conditions de la LDIP	800	264
2. La Convention de La Haye de 1973 (exécution)	805	265
a) Champ d'application	805	265
b) Les conditions de la reconnaissance et de l'exécution	809	266
3. La Convention de La Haye de 1958 (exécution)	817	269
IV. L'entraide internationale	820	269
§ 15 Autres effets de la filiation	828	271
 Chapitre 5: Les mesures protectrices	 834	 274
§ 16 La Convention de La Haye de 1961 sur la protection des mineurs	834	274
I. Champ d'application	834	274
II. La protection du mineur dans l'Etat de sa résidence habituelle	844	276
1. Compétence et droit applicable	844	276
2. Les rapports d'autorité "ex lege"	850	278
3. Les effets des mesures à l'étranger	864	283
a) Reconnaissance et exécution	864	283
b) Déplacement de la résidence habituelle du mineur	869	284
c) Cas d'urgence	872	285
III. La protection du mineur par l'Etat national	876	286
IV. Extension du champ d'application de la Convention par la LDIP	881	288
§ 17 L'enlèvement international d'enfants	887	290
I. La Convention de Luxembourg de 1980	891	292
1. Champ d'application	892	292
2. Les autorités centrales	896	293
3. Les cas de rétablissement et de protection de la garde	900	294
a) Rétablissement urgent de la garde	902	295
b) Cas ordinaires	907	296
c) Droit de visite	913	298
II. La Convention de La Haye de 1980	914	298
1. Champ d'application	915	298
2. Les autorités centrales	918	299
3. Le retour immédiat de l'enfant	926	301

	n°	page
Chapitre 6: Les successions	933	304
§ 18 Les successions selon la LDIP	933	304
I. Compétence et droit applicable	935	304
1. Dernier domicile du défunt en Suisse	935	304
a) Principe	935	304
b) Immeubles sis à l'étranger	938	305
c) Professio iuris	941	306
2. Suisse domicilié à l'étranger à son décès	947	309
a) Inactivité des autorités de l'Etat étranger du domicile	948	309
b) Professio iuris	958	311
3. Etranger domicilié à l'étranger à son décès	961	312
4. Administration de la succession	966	313
5. Dispositions pour cause de mort	974	315
6. Questions générales	981	316
7. Droit transitoire	991	318
II. La reconnaissance des décisions, mesures et actes étrangers	992	318
§ 19 Conventions internationales en matière de successions	999	320
I. La Convention avec la France de 1869	1004	321
II. La Convention avec l'Italie de 1868	1012	322
III. La Convention avec la Grèce de 1927	1016	323
IV. La Convention avec les Etats-Unis d'Amérique de 1850	1017	323
V. Autres Conventions liant la Suisse	1081	324
Bibliographie	1021	325
Index		355